



L'UE signe un accord avec la Serbie pour renforcer la coopération en matière de migration et de gestion des frontières

Belgrade, le 25 juin 2024

L'Union européenne et la Serbie ont signé ce jour un accord sur la coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). La commissaire européenne aux affaires intérieures, Ylva **Johansson**, et le vice-Premier ministre et ministre de l'intérieur de la Serbie, Ivica Dačić, ont signé l'accord à Belgrade, qui permettra de renforcer la coopération entre Frontex et la Serbie. La signature marque la fin des négociations qui avaient débuté en mai 2023, et permet de mettre à jour le cadre actuel en vigueur depuis mai 2021.

Il s'agit d'une nouvelle avancée permise par le [plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux](#), présenté par la Commission en décembre 2022. Il est essentiel de renforcer la gestion des frontières tout le long de la route migratoire pour réduire les flux irréguliers, compte tenu également de l'évolution du mode opératoire des passeurs et des risques liés au trafic d'armes à feu et à la criminalité organisée. Cet accord permettra à Frontex de mener des opérations conjointes et de déployer le contingent permanent du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur tout le territoire de la Serbie, y compris à ses frontières avec les pays voisins non membres de l'UE.

Frontex déploie actuellement plus de 480 agents dans les Balkans occidentaux, dans le cadre d'opérations conjointes aux frontières extérieures de l'Union avec l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro; on compte également 111 agents déjà déployés en Serbie dans le cadre d'une opération conjointe en cours, menée dans le cadre du précédent accord sur le statut conclu avec la Serbie, aux frontières avec la Hongrie et la Bulgarie.

Le renforcement de la coopération opérationnelle prévu par l'accord contribuera à lutter contre la migration irrégulière et à continuer de renforcer la sécurité dans la région. Les modalités détaillées des différentes opérations menées sur la base dudit accord sur le statut feront l'objet d'un accord conclu directement entre Frontex et les autorités nationales serbes dans le cadre d'un plan opérationnel.

Prochaines étapes

L'entrée en vigueur définitive de l'accord est subordonnée à l'approbation du Parlement européen et du Conseil et à la conclusion de la procédure nationale de ratification en Serbie. Une fois l'accord entré en vigueur, le contingent permanent de Frontex pourra être déployé en Serbie, à sa demande, y compris aux frontières qu'elle ne partage pas avec l'UE.

Contexte

Le nouvel accord sur le statut signé aujourd'hui est le cinquième accord fondé sur le [mandat](#) renforcé de Frontex. Le premier a été signé avec [la Moldavie](#) en mars 2022, le deuxième avec [la Macédoine du Nord](#) en octobre 2022, le troisième avec [le Monténégro](#) en mai 2023, et le quatrième avec [l'Albanie](#) en septembre 2023. Les négociations avec la Bosnie-Herzégovine sont en cours.

Les partenaires des Balkans occidentaux bénéficient d'un soutien, de formations et du déploiement de garde-frontières et d'équipements grâce à l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), en coordination avec les actions bilatérales des États membres et sur la base des besoins recensés par les autorités des Balkans occidentaux.

En décembre 2022, la Commission a présenté un plan d'action de l'UE concernant les Balkans occidentaux. La mise en œuvre de ce plan se poursuit, en étroite coopération avec les pays partenaires, et donne de bons résultats, ce qui contribue à réduire la pression migratoire et les mouvements secondaires sur la route des Balkans occidentaux. Par exemple, un partenariat opérationnel régional de lutte contre le trafic de migrants a été lancé avec les Balkans occidentaux en

novembre 2022 et a été suivi en juin 2023 d'un programme régional de lutte contre le trafic de migrants d'un montant de 36 millions d'euros. Ce partenariat, qui met l'accent sur le soutien de la coopération en matière répressive et judiciaire contre les réseaux criminels et s'appuie sur les fonds de l'UE et le savoir-faire des agences de l'UE en vue de renforcer la capacité de gestion des frontières, a déjà conduit à une augmentation du nombre d'enquêtes, d'arrestations et de poursuites.

Pour en savoir plus

[Accord sur le statut entre l'Union européenne et la République de Serbie](#)

IP/24/3422

Quotes:

"L'Union européenne soutient et continuera de soutenir la Serbie dans la gestion des migrations. Le nouvel accord signé aujourd'hui en est une illustration très concrète. La Serbie et l'UE intensifient ainsi leur coopération en matière de gestion des frontières et l'UE accroît sa capacité à déployer le soutien de Frontex à un plus grand nombre de frontières."
Margaritis Schinas, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen - 25/06/2024

"La Serbie est un partenaire essentiel de l'UE pour la gestion des migrations le long des routes. C'est la troisième fois que je me rends en Serbie, et la deuxième fois que je peux constater l'excellente coopération à la frontière de l'UE entre les garde-frontières serbes et les agents de Frontex contre la criminalité, les passeurs de migrants et la migration irrégulière. L'accord sur le statut que nous signons aujourd'hui renforce notre coopération. Toujours sous le commandement des autorités serbes, toujours à l'initiative des autorités serbes, Frontex sera désormais également en mesure de soutenir les garde-frontières serbes et les services répressifs aux frontières avec la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine du Nord."
Ylva Johansson, commissaire aux affaires intérieures - 25/06/2024

Personnes de contact pour la presse:

[Anitta HIPPER](#) (+32 2 298 56 91)

[Fiorella BOIGNER](#) (+32 2 299 37 34)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)